

Le Maire,

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 16/3

❖ Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 :

10h00 : Office religieux à la mémoire des Morts tombés au Champ d'Honneur

10h45 : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts

Les enfants de l'école interpréteront la Marseillaise

11h30 : Vin d'honneur à la Salle des Fêtes

A cette occasion, la Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale sera remise à Monsieur Guy LALEVEE, Agent Technique Principal de la Commune.

❖ Mairie : Rénovation et accessibilité :

La fin des travaux était initialement programmée au 15 septembre, mais diverses contraintes nous imposent un report de quelques semaines.

Un nouveau planning d'achèvement des travaux vient d'être arrêté par le Maître d'Œuvre : il laisse à quelques entreprises la possibilité de terminer en première quinzaine de novembre, la réception définitive de l'ensemble des opérations étant fixée fin novembre.

Nous programmerons ensuite la date de notre retour dans le bâtiment, et naturellement celle de l'inauguration à laquelle vous serez tous conviés.

Par ailleurs, l'occasion d'acquérir le garage et une bande de terrain situés à l'arrière de la Mairie s'étant présentée, le Conseil Municipal a décidé de donner suite à cette proposition.

Un petit parc sera édifié à cet endroit.

❖ Travaux :

○ Chemins pédestres : Les chemins des Alouettes, de découverte de la forêt (Allée du 7 août 1914) avec l'aménagement d'un site ludique à destination des adultes et/ou des enfants accompagnés, et la liaison entre Montreux-Vieux et Chavannes-sur-l'Étang sont à présent terminés.

Ils étaient subventionnés par le Département dans le cadre des CTV (Contrat de Territoire de Vie).

Leur inauguration a été l'occasion de faire découvrir aux enfants de l'Ecole tous ces parcours.

○ Travaux de voirie :

Quelques travaux de rénovation de trottoirs ont été approuvés par le Conseil Municipal :

- Rue des Vosges entre la place de la Mairie et l'intersection avec la rue des Vergers.
- Côté droit sur 50 mètres, à la sortie du village vers le cimetière.
- Une section de la rue du Moulin.

Ces travaux sont confiés à l'entreprise COLAS pour un coût d'environ 12 000€ HT.

❖ Nouveaux statuts de la Communauté de Communes Sud Alsace-Largue :

En sa séance du 16 septembre dernier, le Conseil Communautaire a adopté de nouveaux statuts.

Ceci implique, en particulier, que la compétence « Assainissement » soit transférée, dès le 1^{er} janvier prochain, de la Commune à la Communauté de Communes avec toutes ses conséquences humaines, techniques, financières et patrimoniales.

Le risque de connaître une augmentation sensible de la taxe d'assainissement est grand, car notre budget annexe « Eau et Assainissement » était équilibré grâce au faible coût de fonctionnement du service « Eau potable ».

Nous aurions préféré une évolution relative aux Droits des Sols (PLUi), mais le Conseil Communautaire en a jugé autrement.

❖ Installation d'un séparatif rue des Sources :

L'estimatif établi par la Société BEREST était d'environ 150 000€ HT. Après appel d'offres, les travaux ont été attribués à la Société COLAS, pour un coût annoncé de 136 000€ HT. Une subvention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est sollicitée, et un emprunt de 100 000€, au taux de 1%, nous est accordé par le Crédit Mutuel.

Ces travaux doivent impérativement être terminés pour le 15 décembre 2017.

❖ Urbanisme :

Depuis le 27 mars dernier notre POS (Plan d'Occupation des Sols) est devenu caduc. Tous les documents d'Urbanisme sont donc soumis, dans le cadre du RNU (Règlement National d'Urbanisme), après instruction par le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), au Préfet qui vérifiera que toutes les conditions réglementaires sont remplies.

Je rappelle que les « Déclarations Préalables, Permis de Construire, Permis d'Aménager,... » doivent être approuvés avant le début des travaux à entreprendre.

❖ Emplois aidés :

Le gouvernement après avoir annoncé une suppression totale des emplois aidés, est revenu partiellement sur cette décision brutale, en acceptant de reconduire en 2018 environ 2/3 des postes, mais seulement pour satisfaire à quelques priorités : périscolaire, urgence sanitaire, outre-mer entre autres.

Malgré cela nous venons tout de même de transmettre une demande de renouvellement pour un agent affecté aux espaces verts et à la voirie.

❖ Lotissement :

Lentement, mais régulièrement, nous enregistrons de nouvelles ventes de lots par NEOLIA. Il ne reste plus actuellement que 6 parcelles.

La voirie et l'éclairage de rue sont terminés en vue de leur transfert à la Commune.

❖ Logement Gare :

Le logement de 4 pièces, cuisine, salle de bain, de 105m², situé au-dessus du restaurant de la gare, est à nouveau vacant.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser en Mairie.